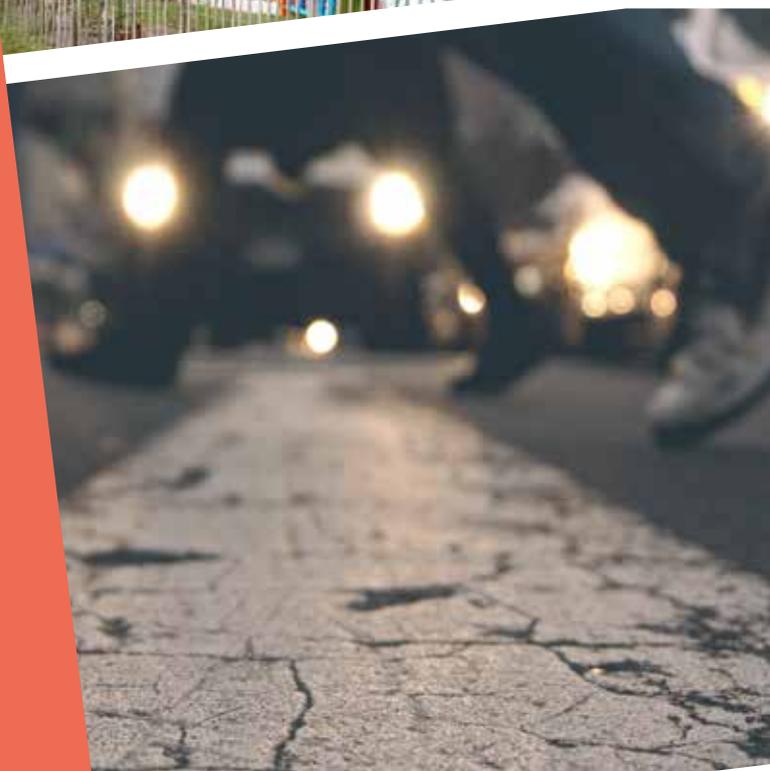


PANORAMA
DE L'EMPLOI ESS
DANS LES QUARTIERS
PRIORITAIRES
DE LA VILLE

| 2018 |



LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LA POLITIQUE DE LA VILLE EN OCCITANIE

105 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV) sont recensés en Occitanie (soit 8 % des 1 302 QPV identifiés sur l'ensemble du territoire métropolitain), répartis dans 12 départements (la Lozère est le seul département de la région et de France métropolitaine à ne compter aucun QPV), 37 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 49 communes.

En 2013, on dénombrait 358 010 habitants dans ces quartiers, soit 6,3 % de la population régionale et 7,4 % de la population de l'ensemble des QPV de France métropolitaine.

Les comparaisons effectuées sur plusieurs indicateurs font apparaître l'importance des difficultés rencontrées au sein de ces quartiers en Occitanie, par rapport, bien sûr, au reste du territoire régional, mais aussi aux autres QPV du pays :

- Le taux d'emploi des 15-64 ans s'élève à 42 % dans les QPV d'Occitanie, contre 61 % à l'échelle régionale et 47 % dans l'ensemble des QPV de France métropolitaine.
- Quant aux emplois précaires, leur part est sensiblement plus forte dans les QPV d'Occitanie qu'au niveau des QPV du territoire métropolitain : 23 % contre 21 %.

Cette situation alimente de nombreuses autres fragilités, notamment en termes monétaires :

- Le revenu annuel médian de la population vivant dans les QPV d'Occitanie s'établit à 12 279 euros, tandis que la moyenne régionale est de 19 672 euros. C'est le plus faible revenu médian en QPV des régions de métropole, pour lesquelles la moyenne correspondante s'établit à 13 054 euros.
- Près de la moitié de la population des QPV en Occitanie vit en-dessous du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté s'y élève à 48,7 %, soit nettement plus qu'à l'échelle régionale : 17,2 %. Il s'agit du taux de pauvreté en QPV le plus élevé de France métropolitaine, où le taux moyen correspondant est de 42,6 %.
- La part de la population bénéficiant de la CMU-C s'élève à 35 % dans les QPV d'Occitanie, contre 11 % à l'échelle régionale et 27 % à celle de l'ensemble des QPV de France métropolitaine.
- La part des allocataires CAF dont le revenu est composé à 100 % de prestations sociales s'établit à 32 % dans les QPV d'Occitanie, contre 26 % au niveau de l'ensemble des QPV de France métropolitaine.

Face à ces données chiffrées et à l'ampleur des besoins sociaux qu'elles laissent transparaître, plusieurs questions se posent par rapport à l'ESS, économie de proximité et à forte utilité sociale : quel est le degré d'implantation de ses établissements dans les QPV ? Quelles activités y exercent-ils ? Quels métiers y mobilisent-ils et selon quelles modalités ?

Le présent état des lieux a pour objet de répondre à ces différentes questions.

Sources : Insee Dossier Occitanie n° 7 : « Quartiers prioritaires de la politique de la ville en Occitanie : les multiples visages de la pauvreté » (juillet 2018) + Insee Dossier complet région d'Occitanie (2015).



DÉFINITION

Les quartiers prioritaires de la politique de la ville sont des territoires d'intervention du ministère de la Ville, définis par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Leur liste et leurs contours ont été élaborés par le Commissariat général à l'égalité des territoires. En métropole, en Martinique et à la Réunion, ils ont été identifiés selon un critère unique, celui du revenu par habitant. L'identification des quartiers prioritaires a été réalisée à partir des données carroyées de l'Insee (source : RFL 2011). Dans les autres départements d'Outre-Mer, l'identification s'est faite à partir des données du Recensement à l'Iris. Une fois l'identification opérée, des échanges ont eu lieu avec les élus locaux afin de s'assurer de la cohérence du périmètre réglementaire du quartier prioritaire et, le cas échéant, l'ajuster. Les périmètres des QPV sont fixés par le décret n° 2014-1750 du 30 décembre 2014 pour la métropole et par le décret n° 2014-1751 du 30 décembre 2014 pour les départements et collectivités d'Outre-mer, rectifiés par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015.



LES 10 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales.
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics.
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles.
4. Agir pour l'amélioration de l'habitat.
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins.
6. Garantir la tranquillité des habitants par les politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.
7. Favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun, leur mixité fonctionnelle et urbaine et la mixité de leur composition sociale ; elle veille à ce titre à la revitalisation et la diversification de l'offre commerciale dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
8. Promouvoir le développement équilibré des territoires, la ville durable, le droit à un environnement sain et de qualité et la lutte contre la précarité énergétique.
9. Reconnaître et à valoriser l'histoire, le patrimoine et la mémoire des quartiers.
10. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée.



1 | DONNÉES DE CADRAGE SUR L'ESS DANS LES QPV EN OCCITANIE

Présence de l'ESS dans les QPV en Occitanie :

- **Nombre d'établissements employeurs (au 1^{er} janvier 2018) : 1 275**, soit 5,5 % du total des établissements employeurs de l'ESS en région.
- **Nombre de salariés : 10 284**, soit 4,8 % du total des salariés de l'ESS en région. Le ratio correspondant pour le reste de l'économie privée s'établit à 2,5 %.
- **Nombre d'Equivalents Temps Plein (ETP) : 8 375**, soit 4,5 % du total des ETP de l'ESS en région. Le ratio correspondant pour l'économie privée hors ESS s'établit à 2,4 %.

L'ESS s'avère ainsi relativement plus implantée dans les QPV que le reste de l'économie privée en Occitanie. Ceci renvoie au fait que beaucoup d'entreprises de l'ESS ont un objet d'utilité sociale, cherchant à apporter des réponses aux besoins et difficultés rencontrés par les populations.

La part de l'ESS située dans les QPV en région est assez comparable à celle que l'on observe à l'échelle nationale, où 4,7 % des établissements employeurs, 4,4 % des salariés et 4 % des ETP de l'ESS sont implantés en QPV. S'agissant de l'économie privée hors ESS, les ratios correspondants pour les effectifs s'établissent, respectivement, à 1,9 % et 1,7 %, soit des taux sensiblement plus faibles qu'en région.

L'emploi dans les établissements de l'ESS situés dans les QPV en Occitanie et à l'échelle régionale selon la forme juridique des établissements

	Emploi dans l'ESS au sein des QPV		Emploi dans l'ESS dans les EPCI comprenant au moins un QPV	Emploi dans l'ESS en région Occitanie
	En nombre	En %	En % ²	En %
Associations	8 952	87,0	78,3	78,6
Coopératives	845	8,2	13,4	13,7
Mutuelles + Fondations	487	4,7	8,3	7,7
Ensemble des emplois	10 284	100,0	151 970	100,0

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee Clap 2015 et SIRENE 2018

A noter : dans l'ensemble du document, les textes en bleu concernent l'étude du périmètre national.

Le poids de l'emploi associatif est significativement plus élevé dans les QPV qu'à l'échelle des EPCI englobants ou que dans l'ensemble de la région : 87 % contre, respectivement, 78,3 % et 78,6 % du total des emplois de l'ESS.

La part de l'emploi associatif située dans les QPV en Occitanie est proche de celle observée au niveau national (87 % contre 85,4 %). Comme en région, à l'échelle nationale, cette part est significativement plus forte que celle que représentent les associations dans l'ESS en général (77,7 %).

En revanche, le poids de l'emploi coopératif est plus faible dans les QPV qu'au niveau des EPCI englobants ou que dans l'ensemble de la région : 8,2 % contre, respectivement, 13,4 % et 13,7 % des emplois de l'ESS. Ceci peut s'expliquer, notamment, par le fait que les coopératives agricoles sont surtout implantées dans les territoires ruraux.

Une présence relativement forte de l'ESS et des particularités sectorielles marquées

Le poids des coopératives dans les QPV en Occitanie est tout à fait comparable à celui observé au niveau national (8,2 % contre 8,4 %), où, comme en région, cette composante occupe une place significativement plus réduite dans les QPV que dans l'ESS en général (8,4 % contre 12,9 %).

Quant aux mutuelles et fondations³, elles représentent également une part plus réduite des emplois de

l'ESS au sein des QPV en comparaison de celle qui est la leur en général : 4,7 % contre 8,3 % des emplois de l'ESS dans les EPCI englobants et 7,7 % du total des emplois de l'ESS au niveau régional.

Ces deux composantes représentent une part des emplois de l'ESS situés dans les QPV sensiblement plus réduite en région qu'à l'échelle nationale (4,7 % contre 6,2 %). Là aussi, comme en région, la place de ces deux composantes dans l'emploi de l'ESS est plus faible dans les QPV que dans l'ensemble de l'ESS (6,2 % contre 9,4 %).

² Ces pourcentages sont calculés sur la base des seuls Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) pour lesquels la règle du secret statistique ne s'est pas appliquée pour les différentes composantes considérées.

³ En raison de l'application de la règle du secret statistique, il n'est pas possible d'opérer une distinction entre ces deux composantes.

Répartition sectorielle des emplois de l'ESS dans les QPV en Occitanie et à l'échelle régionale (en %)

	QPV Occitanie	Région Occitanie
Action sociale	39,5	44,9
<i>Accueil de jeunes enfants</i>	S	2,1
<i>Aide par le travail</i>	S	5,6
<i>Aide à domicile</i>	10,9	9,8
<i>Hébergement médico-social et social</i>	8,2	21,0
<i>Autres actions sociales</i>	17,7	6,4
Enseignement	19,5	11,3
<i>Enseignement primaire/secondaire/supérieur</i>	14,9	7,7
<i>Formation adulte</i>	2,0	1,8
<i>Autres enseignements</i>	2,6	1,7
Activités financières et d'assurance	8,7	11,0
Soutien aux entreprises	5,8	5,4
Santé humaine	5,2	6,9
Sport et loisirs	4,4	4,1
Autres services	2,7	1,9
Hébergement et restauration	1,2	0,8
Commerce	0,7	2,8
Industrie et construction	0,4	2,3
Non-classés⁴	S	7,1
Arts, spectacles	S	1,4
Ensemble des emplois	100,0	100,0

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee Clap 2015 et SIRENE 2018. S : secret statistique

Pour quelques secteurs d'activité, des différences notables existent quant à leur poids dans le total de l'emploi de l'ESS au sein des QPV, d'une part, et à l'échelle de l'ensemble de la région, d'autre part :

- **Action sociale** : ce secteur occupe 39,5 % des salariés de l'ESS travaillant au sein des QPV, contre 44,9 % dans l'ensemble de la région. Cette sous-représentation s'explique, en partie, par une présence nettement moins forte du domaine de l'hébergement médico-social et social dans les QPV qu'au niveau régional (8,2 % contre 21 %). A contrario, le domaine des autres actions sociales représente une part de l'emploi de l'ESS significativement plus importante dans les QPV que dans l'ensemble de la région (17,7 % contre 6,4 %), ce qui est à mettre en relation avec la nature des activités correspondantes (médiation sociale, prévention, solidarité...), qui répondent à des besoins importants rencontrés dans les QPV.

La place qu'occupe le secteur de l'action sociale dans le total de l'emploi de l'ESS au sein des QPV s'avère significativement plus faible en région qu'au niveau national : 39,5 % contre 44,9 %. Ce différentiel s'explique, notamment, par le poids moins élevé que représentent les domaines de l'hébergement médico-social et social et des autres actions sociales en région qu'au niveau national (respectivement, 8,2 % contre 11,9 % et 17,7 % contre 19 % dans l'emploi de l'ESS au sein des QPV). En revanche, l'aide à domicile

occupe une place plus importante en région qu'à l'échelle nationale (10,9 % contre 7,5 %). A l'échelle nationale, contrairement à ce que l'on constate en Occitanie, le poids de l'action sociale dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV s'avère sensiblement plus élevé que dans l'ensemble de l'ESS (44,9 % contre 40,9 %).

- **Enseignement** : ce secteur représente 19,5 % de l'emploi dans l'ESS au sein des QPV, contre 11,3 % en région. Cette surreprésentation est surtout le fait du domaine de l'enseignement primaire/secondaire/supérieur, qui occupe 14,9 % des salariés de l'ESS dans les QPV, contre seulement 7,7 % à l'échelle régionale.

Le secteur de l'enseignement dans l'emploi de l'ESS au sein des QPV occupe une place nettement plus importante en région qu'à l'échelle nationale : 19,5 % contre 12 %. Là encore, ce différentiel s'explique, pour l'essentiel, par l'importance que revêt, en Occitanie, le domaine de l'enseignement primaire/secondaire/supérieur dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV (le ratio correspondant au niveau national s'établit à 7,3 %). Ainsi le poids de ce secteur dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV est-il, à l'échelle nationale, sensiblement plus réduit que dans l'ESS en général (12 % contre 14 %), contrairement à ce que l'on observe en Occitanie.

- **Activités financières et d'assurance** : ce secteur représente une part dans l'emploi de l'ESS sensiblement plus réduite dans les QPV qu'au niveau régional : 8,7 % contre 11 %.

⁴ Cette catégorie correspond aux établissements, uniquement associatifs, affectés au code APE 94.99Z : « Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire ».

Le poids de ce secteur dans l'emploi de l'ESS au sein des QPV apparaît sensiblement plus élevé en Occitanie qu'au niveau national : 8,7 % contre 6,9 %. Comme en région, la place qu'occupe ce secteur dans les effectifs de l'ESS est plus réduite au sein des QPV que dans l'ensemble de l'ESS [6,9 % contre 10,7 %].

- Les secteurs du **commerce** et de l'**industrie/construction** occupent, eux aussi, une place moins importante dans l'emploi de l'ESS au sein des QPV qu'à l'échelle régionale : respectivement, 0,7 % contre 2,8 % et 0,4 % contre 2,3 %.

Des ratios très comparables peuvent être observés à l'échelle nationale, aussi bien dans les QPV qu'en dehors de ceux-ci [respectivement, 0,6 % contre 2,5 % et 0,4 % contre 2,1 %].

REMARQUES :

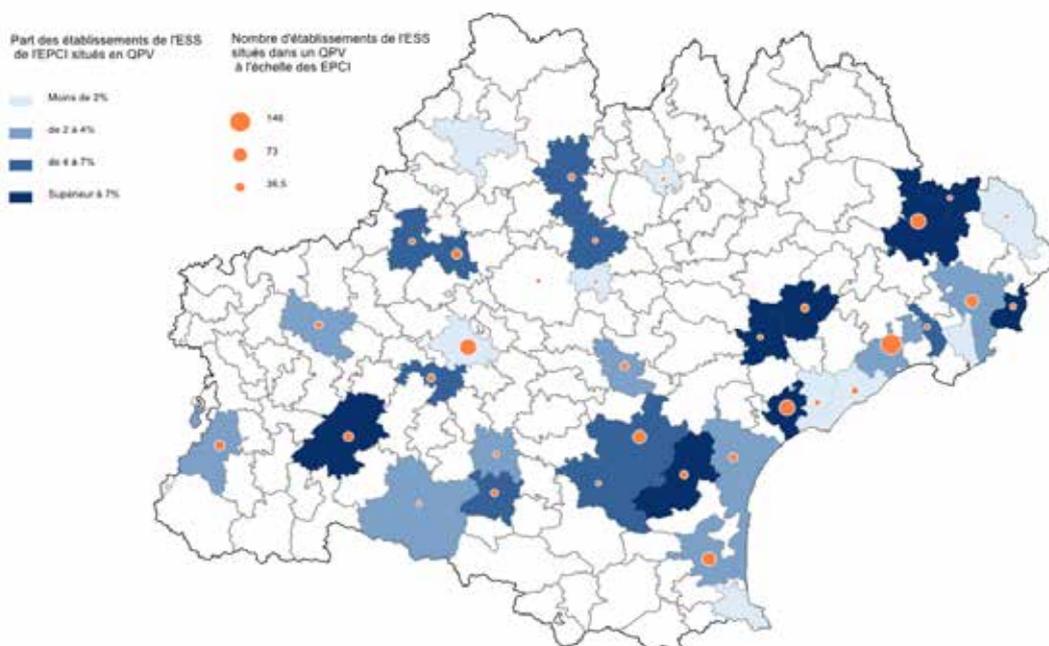
⇒ Pour chacun des autres secteurs d'activité considérés, leur poids dans l'emploi de l'ESS est assez comparable au sein des QPV à ce qu'il est à l'échelle régionale. La place de ces secteurs dans l'emploi de l'ESS au sein des QPV est également comparable en région à ce qu'elle est dans les QPV à l'échelle nationale.

⇒ Au niveau régional, la règle du secret statistique s'applique pour le secteur des arts, spectacles et pour les établissements dits «non-classés» [il s'agit d'associations, généralement de

petite taille, dont beaucoup sont mal classées et exercent, en réalité, des activités relevant des secteurs de l'action sociale, plus particulièrement des autres actions sociales, des arts, spectacles ou du sport et des loisirs]. Par différence, on constate que ces deux « secteurs » représentent 11,9 % des effectifs de l'ESS dans les QPV en région, soit une part plus élevée que celle qui est la leur au niveau régional [8,5 % des emplois de l'ESS]. A l'échelle nationale, également, ces deux « secteurs » représentent une part dans l'emploi de l'ESS plus élevée au sein des QPV que celle qui est globalement la leur [respectivement, 2,2 % contre 1,4 % et 14,4 % contre 7,1 %]. Au passage, on constate que la place de ces deux « secteurs » dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV est significativement plus réduite en Occitanie qu'à l'échelle nationale [11,9 % contre 16,6 %].

⇒ La répartition sectorielle des effectifs du reste de l'économie privée situés dans les QPV en Occitanie diffère nettement de celle de l'ESS ; par ordre décroissant, on obtient les résultats suivants : commerce (30,2 %), services divers (18,1 %), industrie et construction (15,2 %), soutien aux entreprises (14 %), hébergement et restauration (10,7 %). Ces cinq secteurs rassemblent donc 88,2 % de l'emploi de l'économie privée hors ESS au sein des QPV. Cette différence de profil n'est pas propre aux QPV : d'une manière générale, en effet, la répartition sectorielle de l'emploi est très dissemblable entre l'ESS et le reste de l'économie privée.

Établissements de l'ESS dans les QPV à l'échelle des EPCI en Occitanie



2 | LE PROFIL DES SALARIÉS DE L'ESS TRAVAILLANT DANS LES QPV EN OCCITANIE

Répartition des salariés de l'ESS travaillant dans les QPV en Occitanie et à l'échelle régionale par sexe et tranche d'âge (en %)

	Emploi dans l'ESS dans les QPV	Emploi dans l'ESS en région Occitanie
Sexe	100,0	100,0
Femmes	71,5	69,5
Hommes	28,5	30,5
Tranche d'âge	100,0	100,0
Moins de 30 ans	19,9	16,8
De 30 à 39 ans	22,8	23,0
De 40 à 49 ans	26,0	27,9
50 ans et plus	31,3	32,2

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee Clap et DADS 2015, DADS 2014 et SIRENE 2018

• Au sein des QPV, comme ailleurs, l'emploi dans l'ESS est très largement féminin : 71,5 % du total, soit un ratio légèrement plus élevé que dans l'ensemble de la région (69,5 %).

Cette forte féminisation renvoie au fait que les secteurs d'activité les plus représentés dans l'ESS emploient, d'une manière générale, beaucoup de femmes, notamment l'action sociale et l'enseignement.

A l'échelle nationale, les femmes représentent 67,8 % des effectifs de l'ESS dans les QPV.

Toujours au sein des QPV d'Occitanie, la proportion de femmes dans les effectifs de l'ESS est nettement plus élevée que celle enregistrée dans l'économie privée hors ESS, où le ratio correspondant s'établit à 49,6 %. Cela étant, ce dernier taux est significativement plus élevé que celui observé à l'échelle régionale pour l'ensemble de l'économie privée hors ESS (40,2 %).

• La répartition des salariés de l'ESS selon leur âge est relativement comparable au sein des QPV à celle observée au niveau régional. On note néanmoins une légère surreprésentation des salariés de

moins de 30 ans, qui correspondent à 19,9 % des effectifs de l'ESS dans les QPV, contre 16,8 % dans l'ensemble de la région.

Des effectifs très féminisés et relativement jeunes

Au niveau national également, les salariés de moins de 30 ans représentent une part des effectifs de l'ESS plus importante dans les QPV par rapport à ce que l'on observe en général. Leur part y est même plus importante

qu'en région, 23,6% contre 19,9%. A contrario, la part des salariés âgés de 50 ans et plus s'avère plus importante en Occitanie qu'au niveau national : 31,3 % contre 26,9 %.

La proportion des salariés de moins de 30 ans travaillant dans les QPV en région est significativement moins élevée dans l'ESS que dans l'économie privée hors ESS : 19,9 % contre 29,2 %. A contrario, celle des salariés de 50 ans et plus, toujours au sein des QPV, s'avère significativement plus forte dans l'ESS que dans le reste de l'économie privée : 31,3 % contre 23,4 %. Ces différentiels ne sont pas propres aux QPV : ils renvoient au fait que les secteurs les plus pourvoyeurs d'emplois dans l'ESS, notamment l'action sociale, l'enseignement et les activités financières et d'assurance, ont fortement recruté au cours des années 1970.



3 | LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES SALARIÉS DE L'ESS DANS LES QPV EN OCCITANIE

Répartition des salariés de l'ESS travaillant dans les QPV en Occitanie et à l'échelle régionale par contrat et temps de travail (en %)

	Emploi dans l'ESS dans les QPV	Emploi dans l'ESS en région Occitanie
Contrat de travail	100,0	100,0
CDI	62,8	71,8
CDD	14	11,3
Autres	23,2	16,9
<i>Dont emplois aidés</i>	<i>13,5</i>	<i>8,7</i>
Temps de travail	100,0	100,0
Temps complet	51,1	61,8
Temps partiel	48,9	38,2

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee Clap et DADS 2015, DADS 2014 et SIRENE 2018

• 62,8 % des salariés de l'ESS travaillant dans les QPV en Occitanie sont en CDI, soit une part significativement plus réduite que dans l'ensemble de la région (71,8 %). En revanche, les salariés en CDD ou ceux ayant d'autres types de contrats de travail représentent, toujours pour les effectifs de l'ESS situés dans les QPV, des proportions sensiblement plus fortes qu'à l'échelle régionale : respectivement, 14 % contre 11,3 % et 23,2 % contre 16,9 %. Parmi les autres types de contrats de travail, les emplois aidés représentent 13,5 % des salariés de l'ESS travaillant dans les QPV, soit significativement plus qu'au niveau régional (8,7 %).

La part des salariés de l'ESS travaillant au sein des QPV en CDI est nettement plus élevée en région qu'à l'échelle nationale : 62,8 % contre 58,4 %. A contrario, toujours au sein des QPV, les salariés de l'ESS travaillant en CDD et, surtout, avec d'autres types de contrats de travail, représentent des proportions moins fortes en région qu'à l'échelle nationale : respectivement, 14 % contre 15,5 % et 23,2 % contre 26,2 %. Parmi ces derniers types de contrats, les emplois aidés s'avèrent sensiblement moins répandus parmi les salariés de l'ESS travaillant dans les QPV en région qu'au niveau national : 13,5 % contre 16 %. Outre les emplois aidés, les autres types de contrats comprennent les apprentis, les intérimaires et les contrats de professionnalisation.

Une précarité de l'emploi assez importante

• 48,9 % des salariés de l'ESS travaillant dans les QPV en Occitanie sont à temps partiel, soit une part significativement supérieure à celle enregistrée à l'échelle régionale (38,2 %). Ce résultat est à mettre en relation avec la nature des activités principalement exercées par les établissements de l'ESS implantés dans les QPV [action sociale et enseignement, notamment ; cf. *supra*] et les métiers correspondants [aides à domicile, travailleurs familiaux, animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs, notamment ; cf. *infra*]. D'une manière générale, le travail à temps partiel s'avère assez développé dans ces métiers et ils sont majoritairement occupés par des femmes, lesquelles sont davantage concernées par le travail à temps partiel que les hommes.

La proportion des salariés de l'ESS dans les QPV travaillant à temps partiel en Occitanie est proche de celle observée au niveau national (46,1 %), où ce taux s'avère, là aussi, significativement supérieur à celui enregistré pour l'ESS dans son ensemble (38 %, ratio comparable à celui obtenu en région).



4- LES PRINCIPAUX MÉTIERS EXERCÉS PAR LES SALARIÉS DE L'ESS DANS LES QPV EN OCCITANIE

Les 10 principaux métiers de l'ESS dans les QPV	Nombre d'ETP sur l'année	Part des femmes (en %)	Poids du métiers dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV (en %)	Poids du métier dans les effectifs de l'ESS en Occitanie (en %)
Aides à domicile, travailleur.se.s familiaux.iales	1 365,3	94,8	15,6	9,3
Personnel enseignant du secondaire et du supérieur	729,2	63,2	8,3	3,9
Secrétaires	404,7	95,6	4,6	3,5
Autres employé.e.s administratif.ive.s	389,7	74,2	4,5	3,1
Animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs	385,9	64,4	4,4	3,3
Employé.e.s des services commerciaux de la banque	311,6	64,7	3,6	2,7
Enseignant.e.s du primaire	280,5	89,9	3,2	2
Aides-soignants	272,1	91	3,1	4,6
Agents de service hospitaliers	225,7	68	2,6	5,2
Employé.e.s des services comptables ou financiers	212,9	85,3	2,4	1,8

Source : Cress Occitanie / Observatoire régional de l'ESS, d'après Insee DADS 2015, 2014 et SIRENE 2018

Les 10 métiers répertoriés ci-dessus, sur les 412 répertoriés par l'Insee⁵, représentent, à eux seuls, un peu plus de la moitié de l'emploi dans l'ESS au sein des QPV en Occitanie (52,4 %). Tous ces métiers ont pour caractéristique commune d'être très majoritairement occupés par des femmes (entre 95,6 % et 63,2 %).

Le métier le plus développé est celui d'aides à domicile, travailleur.se.s familiaux.iales, qui représente 15,6 % de l'emploi de l'ESS dans les QPV. Ce résultat est à mettre en relation avec l'importance relative du nombre d'établissements de l'ESS situés dans les QPV qui appartiennent au domaine de l'aide à domicile en Occitanie (cf. supra).

Parmi les autres métiers particulièrement développés, on en trouve plusieurs qui sont également spécifiques à des secteurs d'activité dont relèvent beaucoup d'établissements de l'ESS implantés dans les QPV :

- ▷ Personnel enseignant du secondaire et du supérieur (8,3 % du total de l'emploi dans l'ESS) et enseignants du primaire (3,2 %), qui appartiennent au secteur de l'enseignement.
- ▷ Animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs (4,5 %), que l'on trouve dans l'action sociale, en particulier dans le domaine dit des « autres actions sociales », ainsi que dans le secteur du sport et des loisirs (on peut également retrouver ce métier dans des associations affectées au code APE 94.99Z).
- ▷ Employé.e.s des services commerciaux de la banque (3,6 %), qui relèvent du secteur des activités financières et d'assurance.
- ▷ Aides-soignants (3,1 %) et agents de service hospitaliers (2,6 %), que l'on trouve dans le secteur de la santé et dans celui de l'hébergement médico-social et social.

Des effectifs très concentrés en termes de métiers

Les trois autres métiers considérés ne sont pas spécialisés du point de vue sectoriel : secrétaires (4,6 %), autres employé.e.s administratif.ive.s (4,5 %) et employé.e.s des services comptables ou financiers (2,4 %).

Pour 8 de ces 10 métiers, leur poids dans l'emploi de l'ESS est plus élevé au sein des QPV que dans l'ensemble de la région. Les différentiels sont particulièrement marqués pour les aides à domicile, travailleur.se.s familiaux.iales (+ 6,3 points ; ce métier n'en occupe pas moins aussi la 1ère place parmi les métiers les plus fréquemment exercés dans l'ESS en Occitanie), ainsi que pour le personnel enseignant du secondaire et du supérieur (+ 4,4 points). Ceci contribue à expliquer que la concentration de l'emploi dans l'ESS en termes de métiers s'avère significativement plus forte dans les QPV qu'au niveau régional : 52,4 % contre 43,7 % du total des effectifs pour les 10 premiers métiers. Entre ces deux échelons géographiques, 7 métiers parmi les 10 principaux sont communs : aides à domicile et travailleur.se.s familiaux.iales, personnel enseignant du secondaire et du supérieur, secrétaires, autres employé.e.s administratif.ive.s, animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs, aides-soignants, agents de service hospitaliers.

Le degré de concentration des effectifs de l'ESS situés dans les QPV est sensiblement plus fort en région qu'au niveau national : 52,4 % contre 46,1 % du total pour les 10 métiers les plus développés. Entre ces deux échelons géographiques, 7 métiers sont communs parmi les 10 principaux en termes d'effectifs de l'ESS dans les QPV : aides à domicile, travailleur.se.s familiaux.iales, personnel enseignant du secondaire et du supérieur, secrétaires, autres employé.e.s administratif.ive.s, animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs, aides-soignants et agents de service hospitaliers. Des différentiels significatifs existent pour trois d'entre eux :

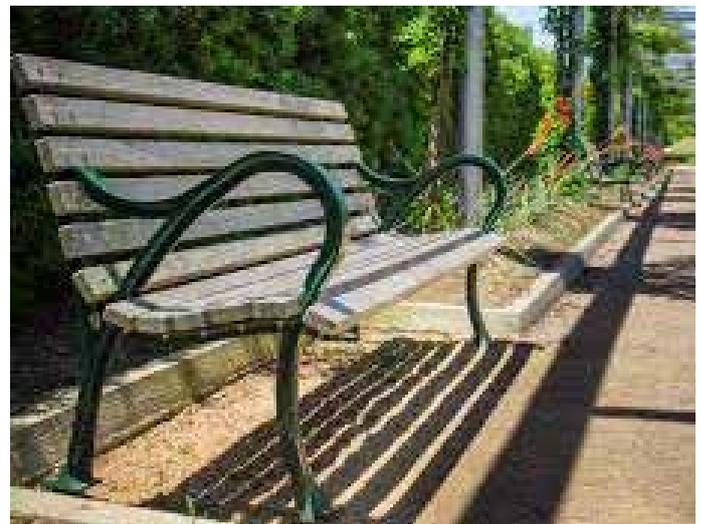
⁵ Nomenclature des Professions et Catégories Socioprofessionnelles des Emplois Salariés d'Entreprise (PCS-ESE).

• *Aides à domicile, travailleur.se.s familiaux.iales, qui représentent une proportion plus importante en région qu'au niveau national : 15,6 % contre 9,3 %, ce qui est à mettre en relation avec le fort développement du domaine de l'aide à domicile dans l'ESS au sein des QPV en Occitanie, relativement à ce que l'on observe dans l'ESS en général (cf. supra).*

• *Personnel enseignant du secondaire et du supérieur, qui représentent également une proportion plus forte en région qu'au niveau national : 8,3 % contre 2,9 %. Ce différentiel s'explique par le fort développement du secteur de l'enseignement dans l'ESS au sein des QPV en Occitanie, relativement, là encore, à ce que l'on observe dans l'ESS en général (cf. supra).*

• *Animateurs et animatrices socioculturels et de loisirs, qui représentent, en revanche, une proportion moins importante en région qu'au niveau national : 4,4 % contre 7,4 %. Ceci renvoie au fait que le secteur de l'action sociale, notamment les autres actions sociales, occupe une place moins importante dans les effectifs de l'ESS au sein des QPV en Occitanie qu'à l'échelle nationale (cf. supra). Une autre explication potentielle tient en ce que, a priori, les associations affectées au code APE 94.99Z s'avèrent, elles aussi, moins développées dans l'ESS au sein des QPV en région qu'au niveau national (cf. supra). Or, comme on l'a dit, un nombre significatif de ces associations exercent, en réalité, des activités relevant des autres actions sociales (médiation sociale, prévention, solidarité...) ou du sport et des loisirs, dans le cadre desquelles ce métier s'avère relativement répandu.*

NB : S'agissant de l'économie privée hors ESS implantée dans les QPV en Occitanie, on observe également une forte concentration de l'emploi en termes de métiers : les 10 principaux représentent 54,2 % du total des effectifs correspondants. Hormis deux métiers qui ne sont pas propres à des secteurs d'activité particuliers (secrétaires et autres employés administratifs), aucun des huit autres n'est commun avec les métiers les plus développés dans les établissements de l'ESS situés dans les QPV en Occitanie, ce qui est logique au regard de la forte dissemblance qui existe entre ces deux champs économiques en termes de répartition sectorielle (ces huit métiers sont les suivants : employé.e.s de commerce, divers personnels des services directs aux particuliers, ouvrier.ère.s qualifié.e.s du bâtiment et des travaux publics, chauffeur.se.s, technicien.ne.s commerciaux.ciales, technicien.ne.s médicaux.cales, autres ouvrier.ère.s qualifié.e.s de type artisanal, nettoyeur.se.s).



SYNTHÈSE

En Occitanie, comme au niveau national, **l'ESS est relativement plus présente dans les QPV que le reste de l'économie privée**. Ceci renvoie à l'ampleur des besoins sociaux rencontrés par les populations vivant dans ces quartiers et au fait que beaucoup d'entreprises relevant du champ de l'ESS ont un **objet d'utilité sociale** (soutien aux personnes en situation de fragilité, lutte contre les exclusions et les inégalités, développement du lien social et renforcement de la cohésion territoriale...).

La composition de l'ESS au sein des QPV d'Occitanie, en termes de formes juridiques des établissements et d'activités exercées par ces derniers, diffère de manière assez significative de celle observée à l'échelle de l'ensemble de la région :

- Les **associations** y sont **surreprésentées**.

- Le domaine des « **autres actions sociales** » [médiation sociale, solidarité...], **l'enseignement** et les établissements dits « **non-classés** » [qui correspondent à des associations relevant, pour beaucoup d'entre elles, des « autres actions sociales », des arts, spectacles, du sport et des loisirs] y sont **surreprésentés**, tandis que le secteur de **l'hébergement médico-social et social** y est **sous-représenté**.

Ces particularités de l'ESS implantée dans les QPV en Occitanie se retrouvent au niveau national, où elles sont d'ailleurs sensiblement plus marquées.

L'emploi dans l'ESS au sein des QPV en région présente également des caractéristiques qui diffèrent assez sensiblement de celles de l'ESS dans l'ensemble de l'Occitanie (là encore, ces particularités s'observent aussi au niveau national) :

- Les **jeunes**, soit les salariés de moins de 30 ans, y sont **surreprésentés**.

- Les salariés travaillant en **CDD** comme ceux travaillant à **temps partiel** y occupent une **place plus importante**.

- Les **emplois aidés** y sont **plus nombreux**.

En revanche, il est une caractéristique de l'emploi dans l'ESS au sein des QPV qui est semblable à ce que l'on observe en général, à savoir sa **forte féminisation**.

Les effectifs de l'ESS dans les QPV sont très concentrés sur un petit nombre de métiers. Ces derniers sont, pour une bonne part, identiques à ceux exercés dans l'ESS à l'échelle de toute l'Occitanie ainsi qu'à ceux exercés dans l'ESS au sein de l'ensemble des QPV en France métropolitaine. Beaucoup de ces métiers sont spécifiques aux secteurs d'activité les plus développés au niveau de l'ESS.

PARTENAIRES ET SOURCES

Ce panorama fait suite à celui que nous avons publié en 2017 sur les établissements de l'ESS dans les QPV en Occitanie. Il permet, cette fois, de faire état de données sur le volume et les caractéristiques de l'emploi exercé au sein de ces établissements.

Cette étude s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre la Cress Occitanie, le Conseil National des Cress et le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET). Elle bénéficie du soutien de la DRJSCS Occitanie.

Ce panorama repose sur l'exploitation de trois bases de données gérées par l'Insee :

- Le fichier du Système national d'identification et du répertoire des entreprises et de leurs établissements (Sirene) au 1^{er} janvier 2018 pour le champ de l'ESS. À partir des adresses présentes dans ce fichier, le CGET a procédé à une géolocalisation des établissements, de manière à isoler ceux situés strictement dans les QPV. Seuls les établissements employant au moins un salarié ont été retenus.
- Les fichiers Clap (connaissance locale de l'appareil productif) et DADS [Déclaration annuelle des données sociales] au 31 décembre 2015 (dernier millésime disponible). Les données concernent les champs de l'ESS et du secteur marchand non agricole dans les QPV. Elles portent sur les volumes d'emplois et leur répartition (sectorielle, juridique), le profil des salariés (âge, sexe, métiers) et les conditions d'emploi (contrat de travail, temps de travail).



CRESS OCCITANIE

Siège social : 76 allées Jean Jaurès
31000 Toulouse
Tél : 05 62 16 65 50

Délégation Générale : Immeuble Le Richemont
1047 avenue Villeneuve d'Angoulême
34070 Montpellier
Tél : 04 67 60 20 28

cressoccitanie.org / coventis.org

 @cress.occitanie
@MoisESSOccitanie

 @cressoccitanie

LES PUBLICATIONS DE LA CRESS OCCITANIE

● LES FOCUS



● LES PANORAMAS TERRITORIAUX



● LES GUIDES ENTREPRENDRE EN ESS



● LES NOTES DE CONJONCTURE



● LES FICHES ENTREPRISES DE L'ESS



Toutes les publications de la CRESS Occitanie sont à retrouver ou à télécharger sur :
www.cressoccitanie.org

